• Signature de la convention de mise à disposition d'un conseiller en prévention pour l'élaboration d'un DICRIM et PCS

Suite à un dispositif mis en place par l'État pour prévenir les risques majeurs, notre commune est dans l'obligation d'établir un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le Conseil Municipal accepte la proposition d'une convention de mise à disposition d'un conseiller en prévention du Centre de Gestion des Vosges.

• Approbation de la convention sur la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour l'élaboration d'un document unique

La commune étant dans l'obligation d'élaborer le document unique pour évaluer les risques professionnels au sein de la collectivité et y inscrire toutes les mesures prises pour les diminuer, le Conseil Municipal accepte la proposition de convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de Gestion des Vosges.

• Affectation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de la Salle des Fêtes et de la Mairie

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 11 décembre 2015 en présence de deux architectes du CAUE pour procéder à l'étude des dossiers déposés dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de la Salle des Fêtes et de la Mairie. Après présentation oral des projets retenus aux membres de la CAO le 5 janvier 2016 en Mairie, le cabinet d'architecture François Lausecker a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre de la rénovation de la Salle des Fêtes et de la Mairie pour un montant de 77 625 euros HT soit 93 150 euros TTC.

• Affectation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réservoirs et l'abandon du forage du Zabané

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 25 janvier 2016 pour examiner les résultats de la consultation publique lancée le 27 novembre 2015 relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux réhabilitation des réservoirs et l'abandon du forage du Zabané. Après étude des dossiers par le technicien de l'ATD 88, l'offre de la société EVI d'Epinal a été choisie pour un montant total de 8 100 euros HT soit 9 720 euros TTC.

• Signature d'une convention avec la commune de Saint-Léonard pour le Club Ados

Les mairies de Saint-Léonard et de Saulcy-sur-Meurthe ont décidé de mutualiser les activités des structures adolescentes. Le personnel d'encadrement sera mis à disposition par la mairie de Saint-Léonard et le mini-bus de Saulcy-sur-Meurthe pourra être utilisé si besoin. La commune de Saint-Léonard facturera les heures effectuées par son personnel à Saulcy-sur-Meurthe ainsi que les frais de déplacement. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé la convention de

partenariat avec la commune de Saint-Léonard.

• Acceptation d'une vente de bois par adjudication sur soumissions sur proposition de l'ONF

Le Conseil Municipal accepte la vente de bois par adjudication sur soumissions prévue le 24 mars 2016 par l'ONF pour les parcelles 11, 12, 19, 20, 21 et 22 pour un total de 15,43 hectares soit 991 m³ présumés de futaie de sapins et de pins sylvestre.

• Programme d'actions proposé par l'ONF pour l'exercice 2016

L'ONF a établi le programme d'actions au titre de l'exercice 2016 pour les travaux à entreprendre en forêt communale. Le Conseil Municipal accepte ce programme sans modification et inscrit au budget la somme de 7 000 euros HT pour la réalisation de ces travaux.

• ONF : programme de martelages de bois – Etat d'assiette 2017

Après la lecture de la lettre de l'Agence Vosges Montagne de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2017 sur le forêt communale de Saulcy-sur-Meurthe relevant du régime forestier, le Conseil Municipal accepte la décision de l'ONF, à savoir une coupe irrégulière dans les parcelles 13, 15 et 17 et une amélioration dans les parcelles 1, 2 et 3.

• Prise en charge de la vignette de transport scolaire du 1er trimestre 2016/2017

Comme chaque année afin de participer aux frais de scolarité, le Conseil Municipal accepte le paiement de la vignette scolaire du 1^{er} trimestre année 2016/2017 pour le transport des collégiens et lycéens de Saulcy-sur-Meurthe.

• Fixation de la date de la fête patronale 2016

Le Conseil Municipal décide de fixer la date de la fête patronale 2016 au week-end du 18 et 19 juin avec les feux de la Saint-Jean, sachant que le vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes aura lieu le dimanche 26 juin.

• Redevance pour occupation provisoire du domaine public pour chantiers sur les ouvrages de distribution GRDF

Conformément au décret du 25 mars 2015 qui fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire du domaine public, le Conseil Municipal fixe le taux de redevance pour occupation provisoire du domaine public pour chantiers sur les ouvrages de distribution GRDF suivant l'article 2 avec la formule 0,35 euro par mètre de canalisation et accepte que le montant de cette redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année n-1.

• Demande de dégrèvement d'une facture d'eau

Le Conseil Municipal accepte un dégrèvement ramenant la consommation d'eau à 53 m³ suite à la demande d'un Salixien ayant fait constaté par un agent communal une fuite d'eau après compteur.

• Autorisation de signature d'une convention avec la SPA Déodatienne pour l'exploitation d'une fourrière animale

Suite aux problèmes récurrents posés par la divagation d'animaux entrainant un coût salarial et une redevance pour la mairie, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé une convention avec le refuge de la SPA Déodatienne «Les Moitresses» pour une durée de trois ans reconductible. Cette prestation nous permettra de faire effectuer les opérations de capture, de transport et d'accueil des animaux suivants : herbivores en divagation, animaux dangereux, ayant causés des dommages, errants ou morts. Le coût financier de cette prestation s'établit par un forfait de 0,50 euro par an et par habitant, soit un coput total annuel de 1 171 euros.

• Vente de deux parcelles AC 725 et AC 727 de 445 m² au lieu-dit «Le Haut de la Pouxe» à SFR

Suite à la demande de la société SFR formulée le 17 février 2015 d'acquérir les parcelles AC 725 et AC 727 pour la somme de 15 000 euros, et après la visite de France Domaine le 2 février 2016 estimant le prix du m² de terrain à 0,35 euros, soit pour les 445 m² à 160 euros, le Conseil Municipal accepte l'offre d'achat présentée par SFR à hauteur de 15 000 euros et autorise Monsieur le Maire a signé l'acte notarié de cession définitive.

• Vente d'une parcelle AX 206 provenant de l'ancienne parcelle AX 18 au lieu-dit «Le Village» pour un projet de cabinet médico-infimier

Dans le cadre d'une opération de réaménagement du centre-bourg faisant suite au traitement d'une friche industrielle par l'EPFL, le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle AX 206 (ancienne parcelle AX 18) destinée à la réalisation d'un centre médico-infimier privé multi-services sur une surface de 1 076 m² situés en zone U du PLU au prix unitaire du m² estimé par France Domaine le 2 février 2016 à 35 euros TTC, soit pour un montant total de 37 660 euros TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé l'acte notarié de cession définitive.

• Vente d'une parcelle AX 207 provenant d'une partie d'une partie des anciennes parcelles AX 16 et AX 17 au lieu-dit «Le Village» pour un projet privé de lotissement

Dans le cadre d'une opération de réaménagement du centre-bourg faisant suite au traitement d'une friche industrielle par l'EPFL, le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle AX 207 (issue des parties des ex parcelles AX 16 et AX 17) destinée à la création d'un lotissement de plusieurs maisons mitoyennes sur ce terrain de 4 322 m² situés en zone U du PLU. Lors de sa visite le 2 février 2016, France Domaine a estimé à 15 euros TTC le coût du mètre carré. Compte-tenu des aménagements à réaliser par l'investisseur en raison de la qualité et du dénivelé du terrain, et de l'engagement de l'investisseur à rétrocéder gracieusement la voirie et les réseaux secs et humides, le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle AX 206 au prix de 14 euros TTC le mètre carré soit pour un montant total de 60 508 euros TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé l'acte notarié de cession définitive.

Vente d'une parcelle AX 211 provenant de l'ancienne parcelle AX 15 au lieu-dit «Le Village»

Afin de régulariser l'emprise sans titre de propriété qu'un Salixien utilisait sur la parcelle communale où se situe la caserne des pompiers, le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle AX 211 nouvellement créée (ancienne parcelle AX 15) sur une surface de 97 m². Lors de sa visite le 2 février 2016, France Domaine a estimé à 10 euros TTC le coût du mètre carré. Cette bande de terrain ne présentant aucun intérêt financier et n'affectant pas l'utilisation de la parcelle voisine communale, le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle AX 211 au prix de 5 euros TTC le mètre carré soit pour un montant total de 485 euros TTC et décide que les acquéreurs prendront en charge les frais de bornage définis par le géomètre expert soit 198 euros TTC ainsi que les frais de publication d'acte authentique.

Vente d'une parcelle AY 188 provenant du domaine public contigüe à la propriété cadastrée AY 178 au lieu-dit «Les Gravières des Cours»

Afin de faciliter l'accès à la parcelle constructible AY 178 et d'harmoniser l'alignement le long de la rue des Gravières, le Conseil Municipal accepte la cession d'une partie d'un délaissé communal soit 40 m² (parcelle nouvellement créée AY 188). Lors de sa visite le 2 février 2016, France Domaine a estimé à 10 euros TTC le coût du mètre carré. Cette bande de terrain ne présentant aucun intérêt financier et n'affectant pas l'usage de la voirie voisine, le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle AY 188 au prix de 5 euros TTC le mètre carré soit pour un montant total de 200 euros TTC et décide que les acquéreurs prendront en charge les frais de publication d'acte authentique.

• Modification des tarifs pour la vente de menus produits forestiers

Suite à la délibération n°11/2015 du 10 mars 2015 réactualisant les tarifs pour la vente de bois issue de l'entretien des parcelles forestières non soumises au régime ONF, le Conseil Municipal modifie les tarifs compte-tenu des essences de bois selon les modalités suivantes :

- bois de faible qualité : 17 euros HT soit 20,40 euros TTC
- bois de bonne qualité : 27 euros HT soit 32,40 euros TTC
- frênes, hêtres, chênes et bois de très bonne qualité : 37,50 euros HT soit 45 euros TTC.

• Avance de trésorerie au budget 2016 du CCAS

Les bons affectés aux seniors courant décembre 2015 ainsi que les colis distribués aux personnes particulièrement nécessiteuses et la traditionnelle galette des rois entrainent des besoins de trésorerie au CCAS. A la demande de la Trésorerie GPL de Saint-Dié-des-Vosges et afin de liquider au mieux ces factures avant le vote du budget 2016, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une provision de 7 000 euros pour assurer la trésorerie du CCAS

COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur :

- les chiffres de Pôle Emploi

Mi janvier, le nombre de demandeurs d'emploi s'élevait à 228 (+ 7), composé de 110 hommes (+ 6) et de 118 femmes (+ 1).